

Pour effectuer un versement libre **au sein de votre contrat assuré par Apicil Epargne**, portant sur le **produit structuré M Ambition 2** \*, nous vous invitons à procéder comme suit :

👉 **Au préalable, merci de vérifier via votre [accès client](#) que vos données de connaissance client sont mises à jour.**

**Sur simple demande de votre part** (par téléphone ou courriel à [placement@meilleurtaux.com](mailto:placement@meilleurtaux.com), bien préciser le montant d'investissement souhaité et la provenance des fonds), **nous saisissons votre versement complémentaire par prélèvement bancaire**, que vous pourrez valider directement par signature électronique, **sans aucun document papier à retourner**. → Validation au plus tard le 27/10/2022.

Il conviendra de vérifier que votre RIB est bien à jour.

\* Support éligible uniquement dans le cadre de la gestion libre. L'enveloppe étant limitée, la commercialisation du support peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date limite de souscription.



#### **Restrictions à la souscription et conseil meilleurtaux Placement :**

- Non-éligibilité aux souscripteurs de plus de 75 ans (meilleurtaux Placement conseille même d'éviter un investissement pour les souscripteurs âgés de plus de 70 ans).
- Non-éligibilité aux majeurs protégés.
- L'investissement doit s'envisager sur une période d'investissement pouvant courir jusqu'à l'échéance du produit structuré.



**Besoin d'aide ?**

**Par téléphone : 01 47 20 33 00, du lundi au vendredi de 9h à 19h**  
**Par email : [placement@meilleurtaux.com](mailto:placement@meilleurtaux.com)**